

COMMUNE DE VANDELICOURT

—

**PLAN LOCAL D'URBANISME
ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES**

—

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

—

Par arrêté en date du 23 octobre 2019, le Maire de Vandélicourt a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sur le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Monsieur Régis BAY a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

L'enquête se déroulera en mairie de Vandélicourt **du jeudi 21 novembre 2019 au samedi 21 décembre 2019** aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, soit le mardi de 17h00 à 19h00 et le mercredi de 11h00 à 12h00.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Vandélicourt le jeudi 21 novembre 2019 de 09h00 à 11h00, le jeudi 05 décembre 2019 de 17h00 à 19h00, et le samedi 21 décembre 2019 de 09h00 à 11h00.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers seront consultables en mairie de Vandélicourt (sur support papier et sur un poste informatique), et sur le site internet www.oise.gouv.fr

Le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au commissaire-enquêteur pendant le délai d'enquête, par voie postale en mairie (9 rue de la Mairie, 60490 VANDELICOURT), ou par voie électronique (enquetepublique.vandelicourt@gmail.com) ; le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexera audit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie de Vandélicourt aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat pendant 1 an, et seront publiés sur le site internet www.oise.gouv.fr

Le projet de PLU et le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales, éventuellement modifiés, seront approuvés par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire : Jean-Luc LASCHAMP